

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE

Version du 15 octobre 2026

Les présentes conditions générales (« CG ») s'appliquent aux contrats de location longue durée de vélos (le « Service ») conclus via le site internet www.rent.decathlon.be, via l'application mobile DECATHLON ou en magasin.

Le Site internet est exploité par DECATHLON Belgium NV, dont le siège social est établi Jules Bordetlaan 1, 1140 EVERE (Bruxelles), inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.296.278 (« DECATHLON » ou « nous »).

DÉFINITIONS

Accessoires :	toute batterie, tout chargeur, antivol, clé, écran, siège enfant, accessoire de transport de marchandises ou autre accessoire mis à disposition avec le Vélo, le cas échéant.
Contrat :	le contrat conclu entre l'Utilisateur et DECATHLON. Le Contrat se compose des présentes CG, des Conditions particulières et de toute annexe qui en fait expressément partie.
Vélo :	le vélo mis à disposition par DECATHLON dans le cadre du Service.
CG :	les présentes Conditions générales.
Procès-verbal de remise :	le document papier ou électronique, l'e-mail de confirmation ou toute preuve équivalente utilisée pour documenter la remise, le retrait ou la livraison du Vélo et des Accessoires.
Conditions d'assurance :	le document d'information sur le produit d'assurance, les conditions de la police, les instructions de déclaration de sinistre et toute autre information d'assurance applicable à la couverture contre le vol et les dommages accidentels incluse dans le Service, tels que mis à la disposition de l'Utilisateur avant la conclusion du Contrat.
Annexe relative à la vie privée :	l'Annexe relative à la vie privée de la location longue durée de vélos jointe aux présentes CG ou à laquelle celles-ci font référence, telle que mise à jour de temps à autre conformément au droit applicable en matière de protection des données.
Période de location :	de la période de location fixe indiquée dans les Conditions particulières.
Service :	le service de location longue durée de vélos proposé par DECATHLON aux consommateurs.
Conditions particulières :	la confirmation de commande ou les conditions particulières confirmant notamment le Vélo, la Période de location, le loyer mensuel et les éventuelles options applicables.

Magasin :	les magasins exploités sous l'enseigne DECATHLON situés sur le territoire belge dans lesquels le Service est disponible.
Utilisateur :	une personne physique qui passe une commande pour le Service auprès de DECATHLON, via le Site internet ou en magasin, en agissant en qualité de consommateur.
Site internet :	les sites internet www.decathlon.be , rent.decathlon.be ou l'application mobile DECATHLON.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Le Service

Le Service consiste en la location longue durée par DECATHLON à l'Utilisateur d'un Vélo et, le cas échéant, des Accessoires et services associés, tels que décrits plus en détail dans les Conditions particulières et les présentes CG.

Le Service est uniquement accessible aux consommateurs agissant à des fins privées et non professionnelles. Il n'est pas destiné à un usage professionnel, commercial ou entrepreneurial.

1.2. L'Utilisateur

Pour conclure un Contrat relatif au Service, l'Utilisateur doit :

- (a) être une personne physique agissant en qualité de consommateur à des fins privées et non professionnelles ;
- (b) être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique requise pour conclure le Contrat ;
- (c) disposer d'une adresse de résidence valable en Belgique et, lorsque DECATHLON peut raisonnablement l'exiger, fournir un justificatif de cette adresse ;
- (d) utiliser un moyen de paiement accepté, pouvant être vérifié par DECATHLON ou son prestataire de services de paiement et permettant le paiement récurrent du loyer mensuel dû pour le Service ;
- (e) fournir des informations exactes, complètes et à jour au cours du processus de souscription et pendant toute la Période de location ;
- (f) (fournir les informations et documents raisonnablement requis par DECATHLON afin de vérifier l'identité de l'Utilisateur, son éligibilité et son moyen de paiement.

DECATHLON applique ces exigences d'éligibilité et de vérification sur la base de critères objectifs, proportionnés et non discriminatoires.

Lorsque DECATHLON autorise l'utilisation du Vélo par une personne âgée de 16 ans ou plus, le Contrat doit en tout état de cause être conclu par le parent ou le représentant légal de cette personne, lequel demeure pleinement responsable du respect du Contrat.

1.2. L'Utilisateur

1.3. Modifications des CG

DECATHLON peut modifier les CG de temps à autre. Les Contrats en cours restent soumis aux CG qui étaient en vigueur au moment de la conclusion du Contrat, sauf si l'Utilisateur accepte expressément la version modifiée ou si la modification est imposée par une disposition légale impérative.

Au cours du processus de commande en ligne, l'Utilisateur pourra prendre connaissance des CG. Lors de la confirmation de la commande, l'Utilisateur recevra les CG par e-mail sous format numérique, permettant leur sauvegarde ou leur impression.

Toute dérogation aux présentes CG n'est valable que si elle est expressément confirmée par DECATHLON par écrit ou sur un autre support durable.

1.4. Territoire applicable

Le Service est disponible en Belgique.

2. LE VÉLO

2.1. Choix du Vélo

L'Utilisateur peut choisir parmi les Vélos disponibles à la location via le Site internet ou dans un Magasin, sous réserve de disponibilité.

Avant la conclusion du Contrat, DECATHLON communique à l'Utilisateur les principales caractéristiques techniques du Vélo sélectionné. Il appartient à l'Utilisateur de choisir un Vélo adapté à l'usage qu'il entend en faire, sans préjudice des obligations de DECATHLON au titre du Contrat, des informations communiquées par DECATHLON et des droits légaux impératifs de l'Utilisateur.

Si le Vélo sélectionné n'est pas disponible, DECATHLON en informe l'Utilisateur. DECATHLON peut proposer un Vélo de remplacement. Si aucune alternative n'est acceptée, la commande est annulée et tout montant déjà payé au titre de cette commande est remboursé.

2.2. Utilisation et entretien du Vélo

L'Utilisateur doit utiliser le Vélo et les Accessoires avec soin, de manière licite et conformément à leur destination, aux présentes CG, aux instructions d'utilisation applicables ainsi qu'à l'ensemble des règles de circulation et de sécurité applicables.

L'Utilisateur ne peut pas utiliser le Vélo :

- (a) à des fins professionnelles, commerciales ou entrepreneuriales ;
- (b) pour des courses, compétitions ou activités similaires présentant un risque élevé, sauf autorisation expresse dans les Conditions particulières ;
- (c) à des fins illicites ou dans le cadre d'une activité criminelle ;
- (d) sous l'influence de l'alcool, de drogues, de médicaments ou de toute substance susceptible d'altérer sa capacité à utiliser le Vélo en toute sécurité ;
- (e) d'une manière susceptible d'entraîner une usure anormale, d'endommager le Vélo ou les Accessoires ou de créer un risque pour la sécurité de l'Utilisateur ou de tiers.

L'Utilisateur doit prendre raisonnablement soin du Vélo et des Accessoires et doit notamment :

- (a) vérifier régulièrement l'état général visible du Vélo, notamment la pression des pneus, les freins et l'éclairage ;
- (b) s'abstenir d'utiliser le Vélo dans des conditions météorologiques ou de terrain extrêmes, sauf si le Vélo est conçu pour une telle utilisation ;
- (c) signaler immédiatement à DECATHLON tout dommage, dysfonctionnement, défaut ou problème de sécurité ;
- (d) cesser d'utiliser le Vélo lorsqu'un défaut, un dysfonctionnement ou un problème de sécurité est constaté, jusqu'à ce que DECATHLON confirme qu'il peut à nouveau être utilisé ;
- (e) présenter le Vélo à DECATHLON pour tout entretien ou contrôle prévu dans le cadre du Service ;
- (f) ne pas effectuer ni faire effectuer de réparation, modification ou intervention technique sans l'accord préalable de DECATHLON, sauf instruction expresse de DECATHLON.

L'entretien courant et les réparations couverts par le Contrat sont effectués par DECATHLON conformément à l'article 3.1.

Si l'Utilisateur continue à utiliser le Vélo malgré un défaut, un dysfonctionnement ou un problème de sécurité qu'il connaissait ou qu'il aurait raisonnablement dû constater, DECATHLON peut refuser de prendre en charge les dommages causés ou aggravés par cette poursuite de l'utilisation, dans la mesure autorisée par le droit applicable.

3. SERVICES INCLUS

3.1. Entretien et réparations

Sous réserve d'une utilisation adéquate du Vélo et des Accessoires par l'Utilisateur conformément aux présentes CG, les opérations d'entretien et réparations suivantes sont comprises dans le loyer mensuel :

- (a) un contrôle annuel du Vélo dans le Magasin ou l'atelier désigné par DECATHLON.
- (b) un entretien préventif au cours duquel DECATHLON inspectera le Vélo et, lorsque cela est nécessaire en raison de l'usure normale, remplacera des pièces telles que les pneus, les freins et les composants de la chaîne ;
- (c) les réparations de problèmes mécaniques ou techniques résultant de l'utilisation normale du Vélo conformément aux présentes CG ;
- (d) les réparations nécessaires en raison de défauts de fabrication ou de défauts non imputables à l'Utilisateur.

Les réparations ne sont pas couvertes au titre de l'article 3.1 lorsqu'elles résultent d'une négligence, d'un dommage intentionnel, d'une utilisation ou d'un stockage inadéquats, de modifications non autorisées, d'un accident, d'une tentative de vol, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de toute autre utilisation contraire aux présentes CG.

De tels dommages peuvent être couverts par l'assurance visée à l'article 3.2 et à l'article 10, sous réserve des conditions d'assurance applicables. Si le dommage n'est pas couvert par l'assurance et est imputable à l'Utilisateur, DECATHLON peut facturer à l'Utilisateur les frais de réparation dans la mesure autorisée par le droit applicable.

3.2. Assurance

Decathlon a assuré les vélos et les accessoires inclus dans le Service contre les dommages résultant d'accidents et de vols auprès de Baloise Assurances Luxembourg SA, par l'intermédiaire de son agent autorisé Laka NL B.V.

L'assurance couvre les sinistres survenus sur l'ensemble du territoire de l'Europe, à l'exception des zones et pays suivants : la République du Bélarus (Biélorussie), la Fédération de Russie, ainsi que l'Ukraine, y compris la péninsule de Crimée et les régions de Donetsk et de Louhansk.

3.3. Assistance routière

L'assistance routière est incluse dans le Service en tant que composante intégrée fournie par IMA Assurances. L'étendue applicable, les limitations, les exclusions et les procédures d'assistance sont détaillées dans les conditions spécifiques d'assistance routière, mises à la disposition de l'Utilisateur avant la conclusion du Contrat. L'Utilisateur bénéficie de l'assistance routière pour tous les Vélos actifs dans le cadre du Contrat.

4. COMMANDE

L'Utilisateur peut passer une commande pour le Service via le Site internet ou dans un Magasin, lorsque cette possibilité est proposée.

Au cours du processus de commande, l'Utilisateur doit fournir les informations raisonnablement requises par DECATHLON afin de traiter la commande, de vérifier son éligibilité et son moyen de paiement et d'évaluer si les conditions du Service sont remplies.

DECATHLON peut effectuer ou faire effectuer des contrôles objectifs portant sur l'éligibilité, le moyen de paiement et, le cas échéant, la solvabilité avant de confirmer une commande et, lorsque cela est nécessaire et proportionné, pendant la durée du Contrat. DECATHLON effectue ces contrôles sur la base de critères objectifs, proportionnés et non discriminatoires.

DECATHLON peut refuser une commande si les conditions d'éligibilité ne sont pas remplies, si les informations requises sont inexactes ou incomplètes, si le moyen de paiement ne peut pas être vérifié ou accepté, ou en cas de suspicion de fraude, dans chaque cas sous réserve du droit applicable et des informations communiquées à l'Utilisateur.

Lorsqu'une préautorisation de paiement ou une garantie est applicable, son montant et ses conditions sont clairement indiqués dans le processus de commande et dans les Conditions particulières avant la conclusion du Contrat.

Le Contrat est conclu dès que l'Utilisateur a passé sa commande avec succès et que DECATHLON a confirmé celle-ci par e-mail à l'adresse liée au profil de l'Utilisateur. L'e-mail de confirmation contient les principaux éléments du Contrat, notamment le Vélo, la Période de location, le loyer mensuel, les éventuelles options applicables et, le cas échéant, toute préautorisation de paiement ou garantie, ainsi qu'une copie des présentes CG ou un autre format permettant à l'Utilisateur de les conserver et de les reproduire à l'identique.

5. DURÉE ET RÉSILIATION

5.1. Durée

Le Contrat est conclu pour une Période de location initiale fixe de douze (12) mois, sauf si une autre Période de location fixe est expressément prévue dans les Conditions particulières.

La Période de location commence à la date à laquelle le Vélo est remis, retiré ou livré à l'Utilisateur ou à un destinataire autorisé, telle qu'attestée par le Procès-verbal de remise, l'e-mail de confirmation ou toute autre preuve fiable de la remise.

5.2. Prolongation

Le Contrat n'est pas renouvelé automatiquement. Toute prolongation de la Période de location requiert l'accord exprès des deux Parties, par écrit ou sur un autre support durable.

5.3. Résiliation par l'Utilisateur

L'Utilisateur peut résilier le Contrat avant l'expiration de la Période de location lorsque cela est expressément autorisé par les présentes CG, les Conditions particulières ou une disposition légale impérative applicable, notamment dans le cadre des droits de l'Utilisateur prévus à l'article 12.

Sans préjudice des droits légaux impératifs de l'Utilisateur, celui-ci peut résilier le Contrat si DECATHLON manque de manière substantielle à ses obligations contractuelles et, lorsque ce manquement peut être réparé, ne remédie pas à ce manquement dans un délai raisonnable après notification de l'Utilisateur.

Lorsque les Conditions particulières prévoient un droit de résiliation anticipée discrétionnaire, le délai de préavis applicable et toute indemnité de résiliation anticipée doivent être clairement indiqués avant la conclusion du Contrat. Toute indemnité de résiliation anticipée doit être transparente, proportionnée et conforme au droit de la consommation applicable.

5.4. Résiliation par DECATHLON

DECATHLON peut résilier le Contrat avant l'expiration de la Période de location si l'Utilisateur commet un manquement substantiel au Contrat et, lorsque ce manquement peut être réparé, n'y remédie pas dans un délai raisonnable après notification de DECATHLON.

DECATHLON peut résilier le Contrat avec effet immédiat, par notification écrite ou sur un autre support durable, lorsque le manquement de l'Utilisateur est grave ou ne peut raisonnablement être réparé, notamment en cas de fraude, de vol ou de détournement du Vélo ou des Accessoires, de fourniture intentionnelle de fausses informations, d'utilisation illicite du Vélo, de vente, mise en gage, sous-location ou transfert non autorisés du Vélo, ou de toute utilisation créant un risque grave pour la sécurité de l'Utilisateur ou de tiers.

En cas de défaut de paiement persistant, DECATHLON peut résilier le Contrat si l'Utilisateur omet de payer trois loyers mensuels consécutifs, pour autant que DECATHLON ait respecté la procédure légale de rappel applicable et l'article 7.3, que l'Utilisateur ait eu la possibilité de payer ou de contester la dette et qu'aucune contestation justifiée non résolue ni aucun plan de paiement convenu ne soit en cours.

La décision de DECATHLON d'arrêter le Service, un modèle de Vélo ou le Service dans une région déterminée n'affecte pas les Contrats en cours, sauf si DECATHLON est objectivement dans l'impossibilité de poursuivre l'exécution du Contrat. Dans ce cas, DECATHLON cherchera d'abord à proposer à l'Utilisateur une solution

équivalente ou un remplacement. Si aucune solution équivalente n'est raisonnablement disponible, DECATHLON peut résilier le Contrat par notification écrite ou sur un autre support durable, rembourser les montants payés pour la période postérieure à la résiliation et, lorsque le droit applicable l'exige, indemniser l'Utilisateur de toute perte légalement réparable.

5.5. Effets de la résiliation

La notification de résiliation indique le motif de la résiliation, la date de résiliation, les éventuels montants restant dus ainsi que le délai et le lieu de restitution du Vélo et des Accessoires.

La résiliation n'affecte pas les droits et obligations nés avant la date de résiliation, notamment les obligations de paiement, les obligations de restitution, les frais de réparation ou les indemnités légalement dus en vertu du Contrat et du droit applicable.

6. RESTITUTION

6.1. Obligation de restitution

Sans préjudice de l'article 12 en cas de rétractation, l'Utilisateur doit restituer le Vélo et tous les Accessoires à DECATHLON :

- (a) au plus tard le dernier jour de la Période de location ; ou
- (b) en cas de résiliation anticipée, dans le délai indiqué dans la notification de résiliation ou dans les instructions de restitution envoyées par DECATHLON.

Sauf accord ou instruction contraire de DECATHLON, le Vélo et les Accessoires doivent être restitués au Magasin dans lequel le Vélo a été remis à l'Utilisateur, ou dans un autre Magasin ou atelier désigné par DECATHLON en Belgique. DECATHLON communiquera en temps utile à l'Utilisateur les instructions de restitution applicables.

6.2. État du Vélo lors de la restitution

Le Vélo et les Accessoires doivent être restitués avec tous les éléments fournis lors de la remise, notamment toute batterie, tout chargeur, antivol, clé ou autre Accessoire, dans un état raisonnablement propre et sec et dans un état compatible avec une utilisation normale pendant la Période de location.

L'usure normale, les défauts couverts par les services d'entretien et de réparation ainsi que les défauts ou dommages couverts par les conditions d'assurance applicables ne seront pas facturés à l'Utilisateur. Si le Vélo ou les Accessoires sont endommagés, incomplets ou ne sont pas restitués dans l'état requis par les présentes CG pour des motifs imputables à l'Utilisateur, DECATHLON peut facturer à l'Utilisateur les frais de réparation, de remplacement ou les autres coûts en résultant, dans la mesure autorisée par le droit applicable et après prise en compte de toute couverture d'assurance applicable.

6.3. Garantie

Si une garantie a été versée, DECATHLON peut en déduire tout montant légalement dû par l'Utilisateur au titre du Contrat pour réparation, remplacement, non-restitution ou autre cause. DECATHLON informera l'Utilisateur de toute déduction et fournira une ventilation raisonnable des montants déduits.

Tout solde restant de la garantie sera remboursé à l'Utilisateur sans retard injustifié après la restitution et l'évaluation du Vélo et des Accessoires. Si la garantie est insuffisante pour couvrir les montants légalement dus, l'Utilisateur doit payer le solde restant à DECATHLON.

6.4. Restitution tardive ou absence de restitution

Si l'Utilisateur ne restitue pas le Vélo et les Accessoires dans les délais, DECATHLON enverra une demande de restitution ou inclura cette demande dans la notification de résiliation. Si l'Utilisateur ne restitue toujours pas le Vélo et les Accessoires dans le délai indiqué, DECATHLON peut prendre des mesures raisonnables et légalement autorisées afin de récupérer le Vélo et réclamer tout dommage raisonnable, documenté et en résultant, y compris le loyer calculé au prorata pour la période pendant laquelle le Vélo et les Accessoires n'ont pas été restitués, dans la mesure autorisée par le droit applicable.

DECATHLON ne qualifiera pas automatiquement une restitution tardive de vol. Toutefois, en cas de suspicion de vol, de détournement ou de fraude, DECATHLON peut déposer plainte auprès des autorités compétentes et engager les actions judiciaires appropriées.

7. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1. Loyer mensuel

Le loyer consiste en un montant mensuel fixe, calculé en fonction du Vélo sélectionné et de la Période de location choisie.

Les loyers mensuels des vélos proposés sur le Site internet sont affichés en euros et TVA comprise.

Ce loyer mensuel comprend également le coût de l'entretien et des réparations (article 3.1) ainsi que la couverture d'assurance contre le vol et les accidents (article 3.2 et article 10), sauf indication contraire dans les Conditions particulières.

7.2. Paiement

Lors de la conclusion du Contrat, l'Utilisateur autorise DECATHLON à mettre en place le paiement automatique du loyer mensuel. L'Utilisateur recevra une facture mensuelle et le montant du loyer sera automatiquement débité chaque mois du moyen de paiement correspondant.

DECATHLON travaille à cette fin avec Adyen ou un autre prestataire de services de paiement. Les informations de paiement sont traitées et partagées avec le prestataire de services de paiement concerné conformément à l'article 15 et à l'Annexe relative à la vie privée.

7.3. Échec de paiement et retard de paiement

L'Utilisateur doit veiller à ce que le moyen de paiement lié au Contrat demeure valable, actif et suffisamment approvisionné pendant toute la Période de location.

Si un loyer mensuel ou tout autre montant dû au titre du Contrat ne peut être encaissé à l'échéance, DECATHLON peut représenter le paiement et/ou inviter l'Utilisateur à régulariser le montant restant dû au moyen d'un autre mode de paiement disponible.

Avant de facturer des intérêts de retard, une indemnité ou des frais de recouvrement, DECATHLON adressera à l'Utilisateur le premier rappel de paiement gratuit requis par la loi et lui accordera le délai de paiement légal pour régulariser le montant restant dû sans frais supplémentaires.

Si l'Utilisateur ne paie pas le montant restant dû dans le délai de paiement indiqué dans ce rappel, DECATHLON peut appliquer des intérêts de retard au montant impayé au taux maximal autorisé par le droit applicable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire égale à :

- a. 20 EUR si le solde restant dû est inférieur ou égal à 150 EUR ;
- b. 30 EUR, majorés de 10 % du montant restant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde restant dû est compris entre 150,01 EUR et 500 EUR ;
- c. 65 EUR, majorés de 5 % du montant restant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde restant dû est supérieur à 500 EUR.

Lorsque le droit applicable le permet, DECATHLON peut également facturer le coût de tout rappel de paiement supplémentaire, à concurrence d'un maximum de 7,50 EUR par rappel supplémentaire, majoré, le cas échéant, des frais postaux applicables au moment de l'envoi.

Si le défaut de paiement persiste après la procédure légale de rappel, DECATHLON peut, sans préjudice de ses autres droits au titre du Contrat et du droit applicable, résilier le Contrat conformément à l'article 5.4, exiger la restitution du Vélo et/ou engager le recouvrement des montants restant dus.

8. LIVRAISON ET REMISE

8.1. Mode de remise

Le mode de remise standard est le retrait dans un Magasin, sauf si un autre mode de livraison ou de remise est expressément proposé par DECATHLON et accepté par l'Utilisateur au cours du processus de commande. Lorsque le retrait en Magasin s'applique, l'Utilisateur retire le Vélo et les Accessoires dans le Magasin sélectionné après avoir reçu confirmation que le Vélo est prêt à être retiré. L'Utilisateur doit présenter la confirmation de commande ainsi que toute information d'identification ou de vérification raisonnablement requise par DECATHLON.

Le retrait en Magasin vaut remise du Vélo et des Accessoires aux fins des présentes CG.

Si DECATHLON propose une livraison à domicile, une livraison par coursier ou un autre mode de livraison ou de remise par un tiers, le mode de livraison applicable, le délai, les éventuels coûts et les exigences de remise seront communiqués à l'Utilisateur avant la conclusion du Contrat ou confirmés dans les Conditions particulières.

8.2. Délai de retrait et de livraison

Le délai de retrait ou de livraison applicable sera indiqué au cours du processus de commande et/ou confirmé dans les Conditions particulières ou la confirmation de commande.

Sauf si un autre délai est expressément convenu, DECATHLON mettra le Vélo à disposition pour retrait ou le livrera dans le délai communiqué à l'Utilisateur, pour autant que celui-ci ait accompli les étapes requises de commande, d'éligibilité, de vérification et de paiement et coopère au processus de remise convenu.

Si DECATHLON apprend que le délai de retrait ou de livraison communiqué ne pourra pas être respecté, DECATHLON en informera l'Utilisateur dès que raisonnablement possible.

8.3. Remise tardive ou défaut de retrait

Si DECATHLON ne met pas le Vélo à disposition pour retrait ou ne le livre pas dans le délai convenu, l'Utilisateur peut demander à DECATHLON de mettre le Vélo à disposition ou de le livrer dans un délai supplémentaire raisonnable. Si DECATHLON ne s'exécute pas dans ce délai supplémentaire, ou lorsque le délai convenu revêtait un caractère essentiel conformément au droit applicable, l'Utilisateur peut annuler la commande et obtenir le remboursement des montants payés au titre de cette commande, sans préjudice de ses autres droits légaux impératifs.

DECATHLON peut reporter ou suspendre la remise si l'Utilisateur n'a pas accompli les étapes de vérification ou de paiement requises, si le moyen de paiement est refusé ou ne peut être vérifié, ou en cas de suspicion raisonnable de fraude, dans chaque cas sous réserve du droit applicable et des informations communiquées à l'Utilisateur.

Si l'Utilisateur ne retire pas le Vélo, refuse la livraison ou provoque un retard dans la remise convenue, DECATHLON peut le contacter afin de reprogrammer la remise. Si l'Utilisateur ne retire pas le Vélo dans les 14 jours calendaires suivant un rappel de DECATHLON, DECATHLON peut annuler la commande, sauf accord contraire. Tout remboursement ou toute déduction de frais sera traité conformément à l'article 12.2 et au droit de la consommation applicable.

DECATHLON ne peut réclamer les frais raisonnables et documentés résultant directement d'un retard causé par l'Utilisateur que dans la mesure où ces frais ont été clairement communiqués à l'Utilisateur lorsque cela est requis et où ils sont autorisés par le droit applicable.

8.4. Procès-verbal de remise et état apparent

Lors de la remise, l'Utilisateur est invité à inspecter l'état apparent du Vélo et des Accessoires. DECATHLON peut documenter la remise dans un Procès-verbal de remise, un e-mail de confirmation, une confirmation de livraison ou toute preuve équivalente de remise.

Le Procès-verbal de remise peut notamment mentionner le numéro de contrat, la date et l'heure de la remise, le Magasin ou le mode de livraison, le modèle du Vélo, le numéro de cadre ou de série, les Accessoires ainsi que toute remarque ou réserve apparente.

Le Procès-verbal de remise a uniquement pour objet de constituer une preuve de la remise et de l'état apparent. Il ne limite pas les droits légaux impératifs de l'Utilisateur, notamment les droits relatifs aux vices cachés, à la non-conformité ou aux problèmes qui ne pouvaient raisonnablement être identifiés lors de la remise.

Si l'Utilisateur estime que le Procès-verbal de remise est incorrect, qu'il n'a pas reçu le Vélo, ou s'il constate un défaut apparent ou l'absence d'un Accessoire, il doit contacter DECATHLON dès que raisonnablement possible et de préférence dans les sept (7) jours calendaires suivant la remise. Ce délai de signalement n'affecte pas les droits légaux impératifs de l'Utilisateur.

9. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ

DECATHLON demeure pleinement propriétaire du Vélo et des Accessoires. L'Utilisateur ne peut vendre, mettre en gage, sous-louer ou autrement aliéner le Vélo ou les Accessoires, ni conférer à un tiers quelconque des droits sur ceux-ci.

L'Utilisateur est responsable du Vélo et des Accessoires à compter de leur remise et jusqu'à leur restitution à DECATHLON, sans préjudice de la couverture d'assurance, des propres obligations de DECATHLON et des droits légaux impératifs de l'Utilisateur.

10. VOL ET ACCIDENTS

L'Utilisateur doit signaler tout incident immédiatement, et au plus tard dans les trois (3) jours suivant le jour de l'incident, à Laka NL BV, l'agent d'assurance. Des pièces justificatives supplémentaires peuvent lui être demandées.

L'Utilisateur est également tenu de signaler à la police tout acte criminel ou tentative d'acte criminel relatif au vélo et de transmettre à Laka le procès-verbal et le numéro de référence lors de la déclaration du sinistre.

Si l'Utilisateur fournit de fausses déclarations, il en sera pleinement responsable.

Decathlon se réserve alors le droit de réclamer une indemnisation à l'Utilisateur.

Vol

En cas de vol du vélo au domicile de l'Utilisateur ou de dommages résultant d'une tentative de vol, l'Utilisateur doit prouver que son domicile était verrouillé.

En cas de vol en un lieu autre que le domicile de l'Utilisateur, l'Utilisateur doit démontrer que le Vélo était attaché à un bien immeuble. L'Utilisateur est responsable du verrouillage du Vélo avec un antivol ART2, attaché à un objet inamovible. Il s'agit d'une obligation de résultat. Lors de la livraison du Vélo, l'Utilisateur recevra également un antivol vélo ART de catégorie 2. Un Vélo laissé sur place pendant plus de 24 heures, même s'il est verrouillé, est considéré comme abandonné et n'est pas couvert.

Si l'Utilisateur ne respecte pas les conditions de verrouillage décrites ci-dessus, ou si l'assureur refuse d'intervenir pour toute autre raison, l'Utilisateur sera pleinement responsable et devra indemniser Decathlon pour les dommages subis.

Accidents

Les dommages au vélo rendant son utilisation totalement ou partiellement impossible sont couverts lorsqu'ils résultent d'un événement soudain, involontaire et imprévisible, y compris le vandalisme ou les actes de malveillance.

Procédure

Lorsqu'une demande d'indemnisation est introduite, l'Utilisateur doit :

- signaler l'incident à Laka NL BE dès que possible et au plus tard dans les trois (3) jours suivant la date de l'incident ;
- coopérer en fournissant les preuves nécessaires à la validation de la réclamation, y compris la preuve de possession de l'antivol si cela est demandé ;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter les dommages et s'abstenir de toute action susceptible de nuire aux intérêts de l'assureur ;
- informer immédiatement l'assureur si le vélo volé est retrouvé après indemnisation ;
- informer l'assureur si le sinistre est également couvert par une autre assurance ;
- consulter l'assureur avant d'engager des frais d'expertise ou de réparation ;
- fournir des informations complètes et exactes.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner une réduction ou un refus de l'indemnisation.

Dans ce cas, l'Utilisateur sera tenu envers Decathlon du montant non versé ou récupéré par l'assureur, à hauteur de la différence entre l'indemnisation perçue et le montant total du dommage.

Exclusions générales

Aucune couverture ne sera accordée en cas de perte, vol ou dommage :

- lorsque le vélo assuré, même occasionnellement, est utilisé pour :
 - le transport de marchandises pour le compte de tiers ;
 - le transport de passagers payants ;
- résultant de la participation à une course professionnelle ;
- causé par un acte criminel, intentionnel ou une négligence grave de l'Utilisateur ;
- relatif à des dommages purement esthétiques ou superficiels ;
- résultant d'une réaction atomique ou nucléaire, d'une inondation, d'un tremblement de terre ou d'une éruption volcanique ;
- lié à des actes de terrorisme, sabotage, guerre, troubles civils ou conflit armé ;
- survenu en dehors des zones géographiques couvertes.

11. RESPONSABILITÉ

L'Utilisateur est tenu d'utiliser le Vélo et les Accessoires avec la diligence requise et conformément au Contrat, aux règles de circulation applicables et au droit applicable.

DECATHLON n'est pas responsable des dommages causés par une utilisation inadéquate du Vélo ou des Accessoires par l'Utilisateur, une utilisation contraire aux présentes CG ou au droit applicable, un manque de soin, des modifications non autorisées, le non-respect des consignes de sécurité ou le défaut de signaler un défaut ou un problème de sécurité et de cesser d'utiliser le Vélo dans un tel cas, sauf lorsque cette responsabilité ne peut être exclue en vertu d'une disposition légale impérative.

Aucune disposition des présentes CG n'exclut ni ne limite la responsabilité de DECATHLON en cas de faute intentionnelle, de faute lourde, d'inexécution de ses obligations contractuelles essentielles, de décès ou de dommage corporel causé par DECATHLON, ses travailleurs, mandataires ou sous-traitants, ni toute autre responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu du droit applicable.

L'Utilisateur est responsable des amendes, sanctions et réclamations de tiers résultant de son utilisation du Vélo ou de son non-respect du Contrat ou du droit applicable, dans la mesure où elles lui sont imputables et où le droit applicable le permet.

DECATHLON peut coopérer avec les autorités compétentes lorsque la loi l'exige ou le justifie. Tout partage de données à caractère personnel dans ce contexte interviendra conformément à l'article 15 et à l'Annexe relative à la vie privée.

12. DROIT DE RÉTRACTATION ET ANNULATION

12.1. Droit de rétractation

Lorsque le Contrat est conclu en ligne ou autrement à distance, l'Utilisateur, en sa qualité de consommateur, dispose du droit de se rétracter du Contrat sans pénalité et sans indication de motif dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter du lendemain de la conclusion du Contrat, conformément au droit de la consommation applicable.

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation en adressant à DECATHLON une déclaration dénuée d'ambiguïté ou en utilisant le formulaire de rétractation mis à disposition par DECATHLON.

Si l'Utilisateur demande expressément que le Service commence avant l'expiration du délai de rétractation, DECATHLON peut demander son consentement exprès préalable et sa reconnaissance conformément au droit applicable. Si l'Utilisateur exerce ensuite son droit de rétractation après le début du Service, il peut être tenu de payer un montant proportionnel au Service déjà fourni, lorsque la loi le permet et pour autant qu'il en ait été dûment informé.

Si le Vélo et les Accessoires ont déjà été remis, l'Utilisateur doit les restituer conformément aux instructions de DECATHLON et au droit applicable. DECATHLON remboursera l'Utilisateur dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la demande de rétractation, sauf si DECATHLON est légalement autorisée à différer le remboursement jusqu'à la restitution du Vélo et des Accessoires ou jusqu'à ce que l'Utilisateur fournisse une preuve de leur restitution.

12.2. Annulation avant la remise

Si l'Utilisateur annule la commande avant que le Vélo ne lui ait été remis ou livré et avant le début du Service, DECATHLON remboursera tout montant payé, sous réserve du droit applicable.

Tout frais d'activation, frais administratif, prépaiement ou frais d'annulation doit faire l'objet d'une appréciation distincte et être clairement présenté à l'Utilisateur dans le processus de commande et dans les Conditions particulières avant d'être facturé ou retenu. Aucun de ces frais ne peut limiter les droits légaux impératifs de rétractation de l'Utilisateur.

13. DÉFAUTS ET RECOURS LÉGAUX

L'Utilisateur bénéficie des droits légaux impératifs applicables aux défauts, à la non-conformité et aux vices cachés affectant le Vélo ou les Accessoires. Aucune disposition des présentes CG ne limite ces droits légaux impératifs.

Si l'Utilisateur constate que le Vélo ou les Accessoires sont défectueux, non conformes ou endommagés, il doit en informer DECATHLON en utilisant les coordonnées mentionnées à l'article 14, en précisant la nature du problème et, lorsque cela est possible, en fournissant des éléments justificatifs tels que des photographies.

DECATHLON effectuera les vérifications nécessaires et, lorsque cela est requis, réparera ou remplacera le Vélo ou les Accessoires ou accordera tout autre recours imposé par le droit applicable.

14. SERVICE CLIENTÈLE ET RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES

14.1. Service clientèle

Notre service clientèle est disponible aux coordonnées suivantes :

Service clientèle Decathlon Belgique

DECATHLON Belgium NV - Jules Bordetlaan 1 - 1140 Evere (Bruxelles)

Tél. : +32 (0)2 208 26 60 (du lundi au samedi, de 9 h à 19 h)

E-mail : klantendienst@decathlon.com

14.2. Règlement extrajudiciaire des litiges

Si un litige ne peut être résolu par l'intermédiaire du service clientèle de DECATHLON, l'Utilisateur peut contacter le Service de Médiation pour le Consommateur belge (<https://consumentenombudsdienst.be/nl>), compétent pour traiter les demandes de règlement amiable des litiges de consommation.

L'Utilisateur reste libre de porter tout litige devant les juridictions compétentes conformément à l'article 17 et au droit applicable.

15. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

DECATHLON Belgium NV agit en qualité de responsable du traitement pour les données à caractère personnel qu'elle traite dans le cadre du Service, sauf lorsqu'une autre partie intervenant dans le Service agit en qualité de responsable du traitement indépendant, comme décrit plus en détail dans l'Annexe relative à la vie privée.

Dans le cadre du Service, DECATHLON traite des données à caractère personnel aux fins de la gestion et de l'exécution du Contrat et du parcours client y afférent, notamment la gestion des commandes, l'éligibilité et la vérification, le paiement et la facturation, la remise, l'entretien, le support client, l'assurance et l'assistance, le recouvrement de créances, la gestion des restitutions et des non-restitutions ainsi que la protection ou la récupération des actifs de DECATHLON.

Des informations plus détaillées concernant le traitement des données à caractère personnel, notamment les catégories de données à caractère personnel, les finalités et bases juridiques, les destinataires, les durées de conservation, les transferts internationaux, la prise de décision automatisée ou le profilage, les droits de l'Utilisateur, les droits de réclamation et les coordonnées du délégué à la protection des données, figurent dans l'Annexe relative à la vie privée.

Tout traitement présentant un risque élevé ou intrusif, notamment les contrôles de solvabilité, la vérification de documents, la géolocalisation ou les outils de récupération d'actifs, ne sera effectué que lorsqu'il est légalement autorisé, nécessaire et proportionné, et conformément à l'Annexe relative à la vie privée et aux exigences applicables en matière de protection des données.

16. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes CG sont disponibles sur le Site internet et sont fournies à l'Utilisateur sur un support durable lors de la conclusion du Contrat.

Le fait que DECATHLON n'exerce pas immédiatement un droit découlant du Contrat ne signifie pas qu'elle renonce à ce droit.

Aucune Partie n'est responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de ses obligations lorsque celui-ci est dû à un événement échappant raisonnablement à son contrôle, pour autant que la Partie affectée en informe l'autre Partie et prenne des mesures raisonnables pour en limiter les conséquences. Ceci n'affecte pas les droits légaux impératifs de l'Utilisateur.

Si une disposition des présentes CG est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeurent valables. Dans la mesure autorisée par le droit applicable, la disposition nulle ou inapplicable sera remplacée par une disposition valable reflétant aussi fidèlement que possible l'objectif de la disposition initiale, sans affecter les droits légaux impératifs de l'Utilisateur.

17. JURIDICTIONS COMPÉTENTES ET DROIT APPLICABLE

Le Contrat est régi par le droit belge, sans préjudice de toute règle impérative de protection des consommateurs susceptible de s'appliquer.

Tout litige découlant du Contrat ou s'y rapportant peut être porté devant les juridictions compétentes conformément au droit applicable. Aucune disposition des présentes CG ne prive l'Utilisateur de la protection des règles impératives de compétence juridictionnelle en matière de consommation.

ANNEXE - NOTICE RELATIVE À LA VIE PRIVÉE

Informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre du Contrat de location longue durée de vélos Decathlon

La présente notice relative à la vie privée (« Notice ») est annexée au contrat de location longue durée de vélos Decathlon (le « Contrat ») conclu entre Decathlon et le client (« vous », le « Locataire »), et en régit les aspects relatifs à la vie privée. Elle explique, conformément au règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et au droit belge/national applicable en matière de protection des données, comment nous traitons, partageons, conservons et protégeons vos données à caractère personnel lorsque vous interagissez avec nous,

notamment lorsque vous utilisez notre site internet, nous contactez en tant que client potentiel ou concluez un Contrat avec nous, ainsi que les droits dont vous disposez à l'égard de ces données. Veuillez lire attentivement la présente Notice avant de signer le Contrat.

1. Qui est le responsable du traitement ?

Le responsable du traitement des données à caractère personnel décrites dans la présente Notice est :

DECATHLON Belgium NV, dont le siège social est établi Jules Bordetlaan 1, 1140 EVERE (Bruxelles), inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.296.278 (« DECATHLON » ou « nous », « notre », « la Société »).

Pour toute question relative à la présente Notice ou au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Dpo.belgium@Decathlon.be

2. Pourquoi traitons-nous vos données et sur quelle base juridique ?

Nous traitons vos données à caractère personnel aux fins suivantes, chacune reposant sur la base juridique indiquée :

Finalité	Description	Base juridique
Vérification de l'identité et conclusion du Contrat	Vérification de votre identité, de votre âge et de votre éligibilité avant la conclusion du Contrat.	Mesures précontractuelles / exécution d'un contrat
Scoring de crédit et évaluation de la solvabilité	Évaluation de votre solvabilité et de votre capacité à respecter les obligations de paiement découlant du Contrat.	Intérêt légitime
Gestion du contrat	Gestion de la location (livraison, retrait, facturation, renouvellement ou modification du contrat, correspondance).	Exécution d'un contrat
Traitement des paiements	Encaissement du loyer mensuel, du dépôt et de tous frais applicables via notre prestataire de services de paiement.	Exécution d'un contrat
Gestion du dépôt / de la garantie financière	Conservation, vérification et, le cas échéant, retenue de tout ou partie d'une garantie.	Exécution d'un contrat
Entretien et maintenance du vélo	Planification et enregistrement de l'entretien, des réparations et des contrôles de sécurité du vélo loué.	Exécution d'un contrat
Localisation / suivi GPS	Lorsque le vélo est équipé d'un dispositif de suivi GPS ou IoT, localisation du vélo en cas de vol, de perte ou de non-restitution et suivi de l'utilisation générale aux fins de planification de l'entretien.	Intérêt légitime à la protection des biens
Activation du GPS et verrouillage à distance en cas de non-paiement (biens de grande valeur)	Pour les biens de grande valeur équipés de traceurs GPS intégrés et d'un verrouillage à distance du moteur (par ex. le modèle LD940), activation de la géolocalisation et/ou verrouillage du moteur à	Intérêt légitime à la récupération des biens

Finalité	Description	Base juridique
	distance en cas de défaut de paiement, afin de protéger et récupérer le bien.	
Prévention avancée de la fraude	Analyse approfondie des données contractuelles, de paiement et d'utilisation et profilage comportemental, afin de détecter et prévenir les demandes frauduleuses ou l'utilisation frauduleuse du vélo loué. Un décideur humain examine toujours tout signalement qui en résulte avant qu'une décision ne soit prise. Voir les Sections 6 et 13 ci-dessous pour de plus amples informations.	Intérêt légitime
Gestion du vol, de la perte ou des dommages	Enquête et traitement des déclarations de vol, de perte, d'accident ou de dommage, y compris les échanges avec les assureurs et, lorsque cela est nécessaire, la police.	Exécution d'un contrat
Assurance	Transmission de vos données à notre assureur lorsque le Contrat comprend une couverture d'assurance contre le vol/les dommages, ou aux fins du traitement d'un sinistre.	Exécution d'un contrat
Gestion des impayés et de la fraude (recouvrement de créances)	Gestion des factures impayées et des suspicions d'utilisation frauduleuse du Contrat, y compris, lorsque cela est nécessaire, le transfert de votre dossier à une agence de recouvrement de créances ou à un prestataire de services de gestion de la fraude.	Intérêt légitime à recouvrer les montants dus et à prévenir la fraude
Preuve de livraison	Enregistrement de la date, des détails du produit et de votre identité, et recueil de votre signature afin de confirmer la réception et l'acceptation du bien loué. Voir la Section 8.	Exécution d'un contrat
Service clientèle et réclamations	Réponse à vos questions, demandes ou réclamations relatives à la location.	Exécution d'un contrat
Respect des obligations légales et réglementaires	Respect des obligations comptables, fiscales, d'assurance et autres obligations légales, et réponse aux demandes licites des autorités publiques.	Obligation légale
Communications marketing (facultatif)	Envoi d'offres, de rappels de renouvellement ou de newsletters lorsque vous y avez consenti.	Votre consentement - vous pouvez retirer votre consentement à tout moment
Prévention de la fraude et sécurité	Prévention et détection de la fraude, de l'utilisation abusive du vélo loué	Intérêt légitime

Finalité	Description	Base juridique
	ou du non-respect des conditions du Contrat.	

3. Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?

Selon la finalité, nous pouvons traiter les catégories suivantes de données à caractère personnel vous concernant :

- Données d'identification : nom complet, date et lieu de naissance, numéro de registre national ou équivalent ;
- Données de contact : adresse postale, adresse de livraison (si différente), adresse e-mail, numéro de téléphone ;
- Données contractuelles : date de début et de fin de la location, identification du vélo (numéro de cadre/de série), formule de location et tarification, historique contractuel, données relatives aux renouvellements ou modifications ;
- Données financières : coordonnées bancaires (IBAN), données de carte de paiement (traitées par notre prestataire de paiement — nous ne conservons pas les numéros complets des cartes), historique de facturation, montant du dépôt/de la garantie, incidents de paiement ;
- Données de solvabilité : informations relatives à la solvabilité/au scoring obtenues dans le cadre de la vérification d'identité et de l'évaluation de la solvabilité ;
- Données de prévention de la fraude : données résultant d'une analyse approfondie de vos données contractuelles, de paiement et d'utilisation, ainsi que des indicateurs de profilage comportemental utilisés pour détecter et prévenir la fraude ;
- Données de preuve de livraison (Protocole de livraison / Procès-verbal) : la date de livraison, les détails du produit (y compris l'identification du bien), votre identité et votre signature confirmant la réception et l'acceptation du bien ;
- Données de localisation et d'utilisation (lorsque le vélo est équipé d'un dispositif de suivi) : historique de localisation GPS, distance parcourue, fréquence d'utilisation, dernière position connue en cas de vol ou de non-restitution et, pour les biens de grande valeur, état du verrouillage à distance du moteur en cas de non-paiement ;
- Données d'entretien et d'incident : dossiers d'entretien, défauts signalés, rapports d'accident ou de dommage, photographies des dommages, déclarations de vol, références de procès-verbaux de police ;
- Données d'assurance et de sinistre : numéro de police, détails du sinistre, correspondance avec l'assureur ;
- Données de communication : correspondance avec notre service clientèle, dossiers de réclamation, enregistrements d'appels (le cas échéant et sous réserve d'une information distincte) ;
- Images de vidéosurveillance (le cas échéant) : lorsque nos locaux de retrait/dépôt ou d'entretien sont placés sous vidéosurveillance, conformément à l'avis spécifique affiché sur place.

4. Avec qui partageons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous partageons vos données à caractère personnel uniquement avec les destinataires qui en ont besoin aux fins décrites ci-dessus, notamment :

- le personnel interne impliqué dans la gestion des contrats, la logistique, l'entretien et le service clientèle, selon le principe du besoin d'en connaître ;
- CRIF GmbH, Victor-Gollancz-Strasse 5, 76137 Karlsruhe, Allemagne, aux fins de vérification de l'identité et d'évaluation de la solvabilité — voir la Section 5 pour les informations complètes concernant ce traitement spécifique ;
- notre prestataire de services de paiement, pour le traitement des paiements de location et des dépôts ;

- notre ou nos assureurs, lorsque le Contrat comprend une couverture d'assurance ou en cas de sinistre ;
- les sous-traitants chargés de l'entretien et des réparations, pour l'entretien du vélo loué ;
- le prestataire de la solution GPS/de suivi et de verrouillage à distance (le cas échéant), agissant sur nos instructions ;
- les agences de recouvrement de créances et les prestataires de services de gestion de la fraude, en cas de non-paiement ou de suspicion de fraude — voir la Section 7 ;
- nos conseillers juridiques internes et/ou externes, lorsque cela est nécessaire ;
- les autorités publiques (police, administration fiscale, juridictions), lorsque la loi l'exige ou dans le cadre d'une déclaration de vol ou de fraude ;
- les prestataires de services informatiques hébergeant nos systèmes de gestion des clients et des locations, agissant sur nos instructions et liés par un contrat de sous-traitance des données.

Nous ne vendons pas vos données à caractère personnel à des tiers et ne les partageons pas à des fins de marketing de tiers sans votre consentement explicite.

5. Scoring de crédit et évaluation de la solvabilité

Dans le cadre de l'établissement et de l'exécution d'une relation contractuelle, nous partageons des données à caractère personnel avec CRIF GmbH, Victor-Gollancz-Strasse 5, 76137 Karlsruhe, Allemagne, aux fins de vérification de l'identité et d'évaluation de la solvabilité.

Ce traitement repose sur l'exécution du contrat et, le cas échéant, sur notre intérêt légitime. L'échange de données avec CRIF GmbH vise également à respecter les obligations légales de procéder à des évaluations de solvabilité (articles 505a et 506 du Code civil allemand (BGB), lorsque et dans la mesure où ils sont applicables au Contrat).

CRIF GmbH traite les données qu'elle reçoit afin d'établir des profils (scoring) et de fournir à ses partenaires contractuels dans l'Espace économique européen et en Suisse, ainsi que, le cas échéant, dans des pays tiers, des informations permettant notamment d'évaluer la solvabilité de personnes physiques. Le transfert de données à caractère personnel vers des pays situés en dehors de l'Espace économique européen est effectué conformément aux exigences de la Commission européenne.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur les activités de CRIF GmbH dans sa fiche d'information ou en ligne à l'adresse suivante : www.crif.de/en/privacy.

6. Prévention avancée de la fraude

Outre les contrôles standard de prévention de la fraude, nous pouvons appliquer des modules avancés de prévention de la fraude impliquant une analyse plus approfondie de vos données contractuelles, de paiement et d'utilisation ainsi qu'un profilage comportemental et, dans certains cas, une prise de décision automatisée, afin de détecter et de prévenir les demandes frauduleuses ou l'utilisation frauduleuse du bien loué.

Comme expliqué à la Section 13, tout signalement qui en résulte est toujours examiné par un membre de notre équipe avant qu'une décision ne soit prise ; il n'est jamais appliqué automatiquement sans examen humain et décision finale.

Voir la Section 13 pour de plus amples informations sur les garanties applicables à ce profilage, notamment notre engagement à maintenir à tout moment l'intervention d'un décideur humain.

7. Recouvrement des impayés

Lorsqu'une facture due au titre du Contrat reste impayée, ou lorsque nous identifions une utilisation frauduleuse présumée du Contrat ou du bien loué, nous pouvons transmettre les données à caractère personnel pertinentes (données d'identification, de contact, contractuelles et financières et, le cas échéant, les données de prévention de la fraude décrites à la Section 6) à une agence de recouvrement de créances ou à un prestataire spécialisé dans la gestion de la fraude, aux fins de recouvrer les montants dus et/ou d'enquêter sur la fraude présumée et d'y remédier. Ce traitement repose sur notre intérêt légitime à recouvrer les sommes qui nous sont dues et à protéger notre activité et nos autres clients contre la fraude.

8. Preuve de livraison

Lors de la livraison du bien loué, nous établissons une Preuve de livraison (Procès-verbal), document juridique essentiel reprenant les caractéristiques essentielles de la transaction, notamment la date de livraison, les détails du produit (y compris l'identification du bien) et votre identité.

Il vous est demandé de signer ce document afin de confirmer la réception et l'acceptation du bien. La Preuve de livraison constitue une preuve de l'état et de la remise du bien au début de la période de location et peut être invoquée en cas de litige ultérieur concernant l'état, la livraison ou la restitution du bien.

9. Activation du GPS et verrouillage à distance en cas de non-paiement (biens de grande valeur)

Certains biens de grande valeur mis à disposition au titre du présent Contrat sont équipés de traceurs GPS intégrés (géolocalisation) et d'une fonctionnalité de verrouillage à distance du moteur (par exemple, le modèle LD940). Dans le cadre d'une utilisation normale et lorsque de telles fonctionnalités techniques sont installées, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Les données de géolocalisation ne sont ni actives ni surveillées pendant l'exécution normale et à jour du Contrat ;
- En cas de défaut de paiement au titre du Contrat, nous pouvons activer le traceur GPS afin de localiser le bien et/ou verrouiller le moteur à distance, dans le but de protéger notre propriété et de faciliter la récupération du bien ;
- Ce traitement repose sur l'exécution du Contrat, sur les conditions d'utilisation du Contrat, que vous acceptez lors de la signature et qui prévoient expressément cette fonctionnalité en cas de défaut, ainsi que, en complément, sur notre intérêt légitime à protéger et récupérer notre propriété ;
- L'activation de la géolocalisation et du verrouillage à distance en cas de non-paiement est proportionnée à cette finalité : elle est limitée à ce qui est nécessaire pour localiser et, lorsque cela est nécessaire, immobiliser le bien, et ne s'étend pas au suivi de vos autres activités.

La durée de conservation applicable aux données de localisation générées dans ce contexte est précisée à la Section 11. Si le bien spécifique mis à votre disposition au titre du présent Contrat n'est pas équipé d'une technologie GPS/de verrouillage à distance, la présente Section ne vous est pas applicable.

10. Transferts internationaux de données

Vos données à caractère personnel sont, en principe, traitées et conservées au sein de l'Espace économique européen (EEE). Lorsqu'un destinataire décrit à la Section 4 (par exemple, un prestataire de services informatiques ou le fournisseur du dispositif de suivi) est établi en dehors de l'EEE, nous et nos partenaires assurons un niveau de protection adéquat au moyen de l'une des garanties suivantes : une décision d'adéquation de la Commission européenne, des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne ou un autre mécanisme reconnu au titre du RGPD.

11. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Catégorie de données	Durée de conservation
Données contractuelles et d'identification	Durée du Contrat, augmentée du délai légal de prescription applicable en Belgique.
Données financières et de facturation	Durée applicable conformément à la législation belge en matière comptable et fiscale.
Données de solvabilité/scoring	Durée du Contrat, augmentée de la durée de conservation appliquée par CRIF GmbH conformément à sa propre politique de conservation.

Catégorie de données	Durée de conservation
Données de prévention de la fraude et de profilage comportemental	Durée du Contrat, ou plus longtemps lorsque cela est nécessaire pour une enquête en cours relative à une fraude ou une procédure judiciaire, augmentée du délai légal de prescription applicable en Belgique.
Preuve de livraison	Durée du Contrat, augmentée du délai légal de prescription applicable en Belgique.
Données GPS/de localisation et d'utilisation en usage standard	90 jours sur une base glissante, ou plus longtemps en tant que preuve dans le cadre d'un vol, d'une perte ou d'un litige
Données GPS/de localisation générées à la suite d'une activation pour non-paiement	Durée du défaut de paiement et du processus de récupération, augmentée du délai légal de prescription applicable en Belgique.
Dossiers d'entretien et d'incident	Durée du Contrat, augmentée du délai légal de prescription applicable en Belgique.
Données d'assurance et de sinistre	Durée nécessaire au traitement du sinistre, augmentée du délai légal de prescription belge applicable.
Consentement marketing et données associées	Jusqu'au retrait de votre consentement ou après 3 ans d'inactivité, selon la première échéance.
Images de vidéosurveillance	30 jours, ou plus longtemps en tant que preuve d'un incident

À l'expiration de la durée de conservation applicable, vos données sont supprimées de manière sécurisée ou anonymisées.

12. Vos droits

Sous réserve des conditions prévues par le RGPD, lorsque celles-ci sont applicables et dans les limites légales, vous pouvez exercer les droits suivants concernant vos données à caractère personnel :

- Droit d'accès, afin d'obtenir la confirmation que nous traitons ou non des données à caractère personnel vous concernant et d'accéder aux données que nous traitons ;
- Droit de rectification, afin de faire corriger des données inexactes ou incomplètes ;
- Droit à l'effacement, afin de demander la suppression de vos données, sous réserve de nos obligations légales et contractuelles de conservation ;
- Droit à la limitation du traitement, afin de demander que nous limitions le traitement de vos données dans certaines circonstances prévues par la loi ;
- Droit à la portabilité des données, afin de recevoir les données que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de les faire transmettre à un autre responsable du traitement, lorsque cela est techniquement possible ;
- Droit d'opposition, pour des motifs tenant à votre situation particulière, à un traitement fondé sur notre intérêt légitime, et droit de vous opposer à tout moment à un traitement à des fins de marketing direct (le cas échéant) ;
- Droit de retirer votre consentement : lorsque le traitement est fondé sur le consentement (par exemple, le marketing), vous pouvez retirer celui-ci à tout moment sans porter atteinte à la licéité du traitement effectué avant ce retrait ;
- Garanties relatives au profilage : voir la Section 13 concernant la manière dont le scoring de crédit et le profilage de prévention de la fraude décrits aux Sections 5 et 6 impliquent toujours un décideur humain, ainsi que les garanties de transparence que nous appliquons néanmoins.

Pour exercer l'un de ces droits, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées indiquées à la Section 1. Nous répondrons dans les meilleurs délais, et dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande, ce délai pouvant être prolongé lorsque cela est nécessaire compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Nous pouvons vous poser des questions spécifiques afin de vérifier votre identité avant de traiter votre demande.

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont nous traitons votre demande, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données. En Belgique, il s'agit de :

- Autorité de protection des données / Gegevensbeschermingsautoriteit (APD/GBA), Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Belgique - <https://www.gegevensbeschermingsautoriteit.be/burger/startpagina>

13. Prise de décision automatisée et profilage

Comme décrit aux Sections 5 et 6, certains aspects de nos traitements impliquent un profilage. Nous souhaitons expliquer clairement de quelle manière ce profilage intervient effectivement dans notre processus décisionnel :

- Scoring de solvabilité : CRIF GmbH établit un profil de solvabilité (score) sur la base des données décrites à la Section 5. Ce score constitue un élément de notre évaluation, mais ne détermine pas à lui seul le résultat. Pour toute demande ou demande d'achat, nous veillons à ce qu'un membre de notre équipe examine le score reçu conjointement avec tous les autres éléments applicables et pertinents de votre dossier avant qu'une décision ne soit prise quant à la conclusion du présent Contrat avec vous, aux conditions de celui-ci ou à l'éventuelle exigence de garanties supplémentaires.
- Profilage de prévention de la fraude : le profilage comportemental décrit à la Section 6 peut générer un signalement interne à examiner lorsque des schémas inhabituels sont détectés. Un tel signalement n'entraîne jamais, à lui seul, le refus, la suspension ou la limitation de votre demande ou de votre utilisation du bien ; il déclenche un examen manuel par un membre de notre équipe, qui examine le dossier et prend la décision effective.

En d'autres termes, nous veillons toujours à maintenir une intervention humaine dans le processus. Cela signifie qu'aucune décision produisant des effets juridiques à votre égard ou vous affectant de manière significative de façon similaire n'est fondée exclusivement sur un traitement automatisé. Un membre de notre équipe examinera toujours le profil ou le score pertinent, tiendra compte des circonstances spécifiques de votre dossier et prendra la décision finale.

Dès lors que nous sommes en mesure de garantir qu'un décideur humain intervient toujours dans ce processus, cette activité de traitement de données ne relève pas du champ d'application de l'article 22 du RGPD, qui s'applique spécifiquement aux décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé.

Néanmoins, à titre de bonne pratique et de transparence, nous confirmons que vous pouvez à tout moment : nous demander d'expliquer le rôle joué par le score ou le signalement de prévention de la fraude dans une décision vous concernant ; exprimer votre point de vue avant ou après qu'une décision soit prise ; et demander à un membre de notre équipe de réexaminer la décision. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant les coordonnées indiquées à la Section 1.

Lorsque des données GPS/de localisation sont utilisées en dehors du contexte décrit dans la présente Section, c'est-à-dire à des fins standard de protection des biens ou de planification de l'entretien au titre de la Section 2, ou dans le scénario de non-paiement décrit à la Section 9, cela n'implique pas davantage une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé : toute activation fait suite à un défaut de paiement confirmé et, lorsque cela est praticable, est effectuée par un membre de notre équipe plutôt que déclenchée automatiquement sans examen.

14. La fourniture de vos données est-elle obligatoire ?

La fourniture de certaines données à caractère personnel (en particulier vos données d'identification, de contact, financières et relatives à la solvabilité) constitue une exigence contractuelle : sans celles-ci, nous ne sommes pas en mesure de conclure ou d'établir le Contrat, notamment de vérifier votre éligibilité, d'évaluer

votre solvabilité, de traiter le paiement ou de livrer le bien. Lorsque la fourniture de certaines données est facultative (par exemple, le consentement au marketing), cela est indiqué au moment de la collecte et le refus de les fournir n'affectera pas votre capacité à louer le vélo.

15. Comment protégeons-nous vos données ?

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger vos données à caractère personnel contre tout accès non autorisé, perte, altération ou divulgation, notamment des contrôles d'accès, le chiffrement des données sensibles en transit et au repos, des obligations de confidentialité du personnel et un examen régulier de nos mesures de sécurité. Lorsque nous faisons appel à des sous-traitants tiers (Section 4), nous leur imposons de fournir des garanties équivalentes au moyen d'un contrat écrit de sous-traitance des données conforme à nos normes de protection en matière de sécurité.

16. Modifications de la présente Notice

Nous pouvons mettre à jour la présente Notice de temps à autre, notamment afin de refléter les modifications de nos activités de traitement ou du droit applicable. La version en vigueur à tout moment est disponible à l'adresse xxx et nous vous informerons de toute modification substantielle affectant vos droits par [e-mail / le portail client / un avenant au Contrat].

Version [1.0] — [Date]. La présente Notice fait partie intégrante du Contrat susmentionné et ne constitue pas, en elle-même, un consentement distinct au traitement au-delà de ce qui y est décrit.